

# LA DESIMPERMÉABILISATION : REDONNER A L'EAU SON CYCLE NATUREL

L'imperméabilisation des sols et la gestion « tout tuyau » des eaux pluviales engendrent des impacts importants sur l'environnement (modification du cycle naturel de l'eau, inondation, pollution...).

Face à ces conséquences, Rennes Métropole accélère la mutation des modalités de gestion des eaux pluviales sur son territoire en proposant un dispositif d'accompagnement visant la désimperméabilisation des sols.

## L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

L'imperméabilisation correspond au recouvrement d'un sol par un matériau imperméable (enrobé, béton ou asphalte...), qui limite fortement la capacité d'infiltration de l'eau dans le sol.



## IMPACTS DE L'IMPERMÉABILISATION

L'urbanisation croissante des territoires par des matériaux étanches, a une influence significative permanente sur les différentes fonctionnalités du sol, ce qui amène à :

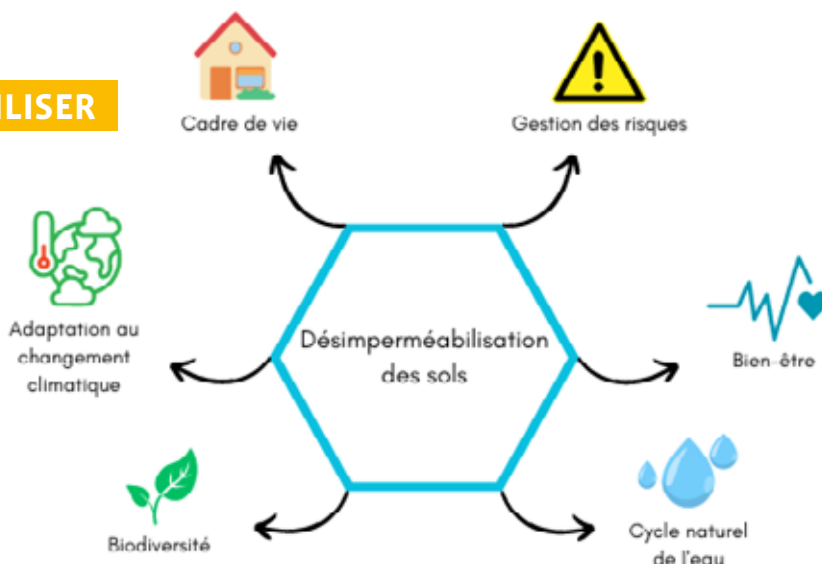
- ▶ Favoriser le ruissellement des eaux pluviales
- ▶ Accroître le risque inondation
- ▶ Augmenter le risque de pollution du milieu naturel en cas de fortes pluies
- ▶ Limiter la recharge des nappes phréatiques
- ▶ Réduire les habitats et les ressources disponibles pour la biodiversité
- ▶ Contribuer à l'élévation de la température en ville

Ces conséquences participent à la dégradation de l'état écologique des sols et de l'eau.

## BÉNÉFICES À DESIMPERMEABILISER

### LES SOLS

La désimperméabilisation permet de rétablir une grande partie des fonctions hydrologiques du sol, ainsi que les services environnementaux associés.



### LE DISPOSITIF DE DÉSIMPERMÉABILISATION CHEZ LES PROPRIÉTAIRES

Rennes Métropole et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne proposent un dispositif de désimpermeabilisation chez les propriétaires, qui a pour objectif de réduire les surfaces imperméabilisées sur l'espace privatif.

Le dispositif accompagne techniquement et financièrement les projets visant à réduire les eaux pluviales dirigées vers les réseaux publics via la mise en place de dispositifs permettant l'infiltration des eaux pluviales, à la parcelle.

#### EXEMPLE DE LA COUR DE L'ÉCOLE CLÉMENCEAU, DÉSIMPERMÉABILISÉE EN 2022



AVANT



APRÈS

### FINANCEMENT

Chacune des opérations éligibles **et allant à son terme**, ouvre le droit à une aide financière de **30€/m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée, déconnectée du réseau public d'assainissement**, auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

**Pour obtenir le financement, vous devez impérativement attendre l'accord de Rennes Métropole avant de commencer les travaux.**

### DÉROULEMENT

**Si vous souhaitez vous engager dans le dispositif, plusieurs étapes viendront conduire votre projet :**

- ▶ Un rendez-vous de présentation des enjeux, des solutions techniques existantes et des conditions d'éligibilité avec Rennes Métropole :
  - 1/ Résider dans une des communes-membres de Rennes Métropole.
  - 2/ Être propriétaire de son habitation.
  - 3/ Avoir un projet concernant le dé-raccordement des eaux pluviales du réseau public d'assainissement collectif
- ▶ Le montage du dossier de demande d'aide (un guide administratif vous sera remis)
- ▶ L'autorisation de démarrage des travaux
- ▶ À l'issue des travaux, fournir les pièces justificatives de bonne exécution
- ▶ Le versement de l'aide

### Pour tout renseignement

**Direction de l'Assainissement de Rennes Métropole**  
02 23 62 24 10  
assainissement@rennesmetropole.fr  
Lundi au vendredi : 8H30 - 12H / 13H30 - 16H30

